

Plan d'action pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire



École du Dôme

Portrait
situationnel

Plan d'action

Objectifs

Indicateurs

Moyens

Informations générales

Nom du comité : *Comité de bienveillance*

Nom et fonction des membres de l'équipe de travail :

- *Sébastien Vézina, TES*
- *Pascale Fournier, enseignante préscolaire*
- *Catherine Nolet, enseignante 1^{re} année*
- *Denise Tremblay, enseignante 3^e année*
- *Véronique Lamothe, enseignante 5^e année*
- *Cindy-Ève Tremblay, spécialiste éducation physique*
- *Céline Henri, éducatrice*
- *Julie Tassé, AVSEC*
- *Marie-Elen Pelletier, direction*
- *Mélanie Hall, direction par intérim*
- *Julien Cauchon, direction adjointe*

Valeurs provenant du projet éducatif :

- *Respect*
- *Collaboration*
- *Engagement*
- *Responsabilité*

Objectifs en lien avec le projet éducatif :

- *Améliorer le respect des élèves entre eux et envers les membres du personnel*

Cible :

- *Tendre vers une diminution annuelle des manques de respect (gestes et paroles) de la part des élèves.*

Engagement de la direction

Auprès de l'élève victime :

Moyens	<p>Lorsqu'un élève est victime de violence ou d'intimidation, il est possible de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec l'élève pour écouter sa version;• Référence aux TES;• Suivre la démarche d'intervention lors d'un comportement interdit;• Rencontre/appeal avec les parents;• Suivi fréquent pour s'assurer qu'il n'y a pas de récurrence et pour l'analyse des besoins;• Rencontre avec le psychologue;• Recommandation à des services externes/internes;• Consigner les informations.
---------------	--

Auprès de l'élève auteur :

Moyens	<p>Lorsqu'un élève est auteur d'un geste de violence ou d'intimidation, il est possible de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec l'élève pour écouter sa version;• Référence aux TES;• Suivre la démarche d'intervention lors d'un comportement interdit;• Rencontre/appeal avec les parents;• Accompagnement pour réfléchir sur les gestes;• Application de sanctions/ Mesures disciplinaires (suspension, horaire adapté...);• Geste réparateur/rencontre avec la victime;• Rencontre avec le psychologue;• Recommandation à des services externes/internes;• Consigner les informations.
---------------	---

Portrait et analyse de la situation

Faits saillants au regard des particularités de notre milieu :

Ouvert à la diversité, l'école du Dôme est un milieu accueillant et offrant des activités structurées et variées à 342 élèves du préscolaire à la 6^e année répartis dans des classes régulières, spécialisées TSA et du parcours art et sport. L'école du Dôme reçoit également plusieurs élèves qui sont en surplus dans leur école d'origine.

Depuis quelques années, nous notons une diminution de l'indice socioéconomique de l'école qui se situe à 5 alors que l'indice du seuil de faible revenu est de 7. L'origine ethnique et la langue maternelle des élèves sont de plus en plus diversifiées.

Certes, l'École du Dôme compte sur une équipe d'intervenants expérimentés et relativement stable qui investissent efforts, temps et énergie pour assurer la réussite des élèves. Toutefois, nous observons chez l'ensemble des intervenants, un manque de cohérence dans la gestion des comportements et dans l'application du code de vie. Cela est dû au fait qu'il n'y a pas de langage commun et qu'il y a peu de procédures et de balises communes quant à l'application des règles de vie. Ceci a pour effet que les élèves sont régulièrement dirigés au local du TES, selon le seuil de tolérance des enseignants et des intervenants. Les conséquences sont établies de façon aléatoire selon la gestion de classe et selon la compréhension que le technicien en éducation spécialisée a des diverses situations. Les interventions sont davantage d'ordre « agir pour éteindre des feux » que d'ordre préventif, ce qui nuit au climat de bienveillance. Le tout a un impact sur la réussite des élèves et sur le climat éducatif des salles de classe, lors des transitions et au service de garde.

Faits saillants au regard des manifestations et sentiment de sécurité :

- Les événements reliés à l'intimidation sont présents, mais peu fréquents.
- Les gestes de violence sont présents majoritairement sur la cour d'école aux récréations du matin et de l'après-midi.
- Selon les élèves, les parents et les membres du personnel, le principal enjeu de l'école est le manque de respect entre les élèves et envers les adultes.

Forces

- Interventions rapides pour résoudre des situations de violence et d'intimidation.
- Sentiment de sécurité élevé
- Sentiment général de bien-être

Vulnérabilités

- Manque de prévention
- Violence verbale chez les grands
- Violence physique chez les petits

Faits saillants au regard des pratiques et conditions :

- Les comportements attendus sont diffusés dans l'école
- L'équipe-école met en application la communication non-violente et vient de se doter d'un langage commun et de développer des procédures en fonction des types de comportements.

Forces

- Volonté commune d'harmoniser nos pratiques et de travailler en collaboration : définir un langage commun et se doter d'une démarche pour intervenir de manière cohérente
- Présence du TES sur la cour
- 2 des 3 surveillants sont toujours les mêmes

Vulnérabilités

- État de la cour d'école
- Absence de langage commun
- Manque de cohérence dans les interventions.

Priorité :

Considérant l'ampleur de la situation et les conséquences vécues et signalées par les élèves, les membres du personnel et les parents, nous retiendrons l'engagement de tous à adopter des gestes respectueux et à utiliser des paroles respectueuses et polies envers les autres. De plus, les membres du personnel de l'école doivent intervenir de manière uniforme et constante auprès des élèves de l'école.

Plan d'action

<u>Objectif 1</u>	Améliorer le respect des élèves entre eux et envers les membres du personnel
<u>Cible</u>	Tendre vers une diminution annuelle des manques de respect (gestes et paroles) de la part des élèves.
<u>Indicateurs</u>	<p><u>Lié à l'objectif annuel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déclarations sur le SPI • Nombre de billets de communication • Résultats du SEVEC <p><u>Lié à l'impact du moyen :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves et le personnel utilisent le même langage (CNV+ comportements inappropriés et interdits) • Les élèves dénoncent les situations de violence verbales/physiques
<u>Moyens</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion et compréhension du protocole d'intervention - Le code de vie est publié dans l'agenda et expliqué aux élèves par leur enseignant en début d'année scolaire - Enseignement explicite des règles de vie aux élèves et des comportements attendus - Animation en salle de classe, pour tous les élèves, trois ateliers sur la communication non violente avec l'AVSEC (Animateur à la vie spirituelle et communautaire) - Former les ambassadeurs de paix - Démarrer le projet des acti-leaders sur l'heure du dîner - Agir en prévention en ayant deux récréations en AM - Agir en prévention sur la cour de l'école en déployant les TES à l'extérieur lors de la récréation PM et sur l'heure du dîner. - Réviser et diffuser le rôle et les fonctions du surveillant actif chez tout le personnel de l'école. - Enseignement explicite sur la résolution de conflits. - Enseignement explicite pour différencier un comportement inapproprié d'un comportement interdit. - Définir ce que signifie le terme : violence verbale/physique - Cueillette de billet WATATATOW pour valoriser les comportements positifs. - Organisation d'activités WATATATOW - Création de billet de communication et application de la procédure - Remise de certificats en lien avec le code de vie et les valeurs de l'école - Ateliers donnés par le policier éducateur aux élèves de 3e cycle - Plan de surveillance et appropriation des rôles du surveillant actif sur la cour de l'école 	
<u>Bilan des résultats</u>	

<u>Objectif 2</u>	<i>Repérer et intervenir lorsqu'un vocabulaire à connotation raciale est employé, et ce, même si les propos dans leur ensemble ne sont pas racistes.</i>
<u>Cible</u>	<i>Diminuer le vocabulaire à connotation raciale et éduquer les élèves à employer un vocabulaire adéquat.</i>
<u>Indicateurs</u>	<u>Lié à l'objectif annuel :</u> <i>Nombre d'événements déclarés Dénonciation par les élèves des situations de violence verbales/physiques liés à la race.</i>
<u>Moyens</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Création d'un outil de compilation interne pour propos racistes. (mémo)</i> - <i>Interventions par le personnel basé sur l'éducation.</i> - <i>Enseignement du langage attendu.</i> - <i>Interventions fréquentes et intensives auprès des élèves ciblés.</i> 	
<u>Bilan des résultats</u>	

Respect de la loi sur l'instruction publique (LIP) 75.1

1. Les **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

MOYENS

- *Prévention par la mise en place de la communication non violente*
- *Nommer les règles de vie de l'école aux élèves.*
- *Enseignement explicitement les comportements attendus*
- *Implantation du programme VIP*
- *Valorisation des comportement positif (VCP)*
- *Interventions fréquentes et intensives auprès des élèves ciblés.*

2. Les mesures visant à **favoriser la collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

MOYENS

- *Acheminer le feuillet explicatif du plan de lutte contre l'intimidation et la violence*
- *Code de vie publié dans l'agenda*
- *Participation des parents au plan d'intervention*
- *Communications régulières et rigoureuses faites aux parents par les intervenants*
- *Communication plus spécifique aux parents d'enfants impliqués dans des situations d'intimidation*
- *Publication et diffusion de capsules sur la communication non-violente*
- *Publication et diffusion de capsules sur l'intimidation et la violence.*
- *Conférence destinée aux parents en soirée*
- *Rencontre des parents d'enfants vulnérables*

3. Les modalités applicables pour **effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour **dénoncer** une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

MOYENS

Pour les élèves :

- *Instauration d'une boîte de dénonciation*
- *Dénonciation à un adulte de l'école*

Pour les parents :

- *www.ligneparents.com*
- *Contacter la direction ou le TES par téléphone ou courriel*

Pour le personnel :

- *Contacter la direction ou la TES par téléphone ou courriel*
- *Rencontre en personne*

4. Les mesure visant à **assurer la confidentialité** de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

MOYENS

- *Les discussions traitant d'une situation reliée à la violence ou l'intimidation se font dans au bureau de la direction ou au local du TES.*
- *Promotion de la boîte de dénonciation verrouillée dans l'école.*

5. Les **actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté** par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.

MOYENS

Par le personnel de l'école :

- *Respect du protocole de prévention et d'intervention*
- *Intervention immédiate de l'adulte-témoin*
- *Application de la démarche lors d'un comportement interdit (Référence au 2e intervenant (TES école), technicienne du service de garde et direction.*
- *Communication aux personnes concernées*
- *Consigner les informations et les interventions réalisées*

Par la direction :

- *Rétroaction auprès du personnel (suivi pour fermer la boucle)*
- *Communication à tout le personnel de l'école des procédures établies. Se soucier du nouveau personnel et des suppléants.*

6. Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes** à :

MOYENS

L'élève auteur :

- Réflexion sur le comportement
- Mesures d'encadrement selon le code de vie
- Rencontres avec le TES (recueillir et valider les faits)
- Activités de sensibilisation
- Ateliers d'habiletés sociales
- Référence à des services externes (CLSC, policier éducateur...) ou complémentaires (psychologue, psychoéducatrice...)
- Élaboration d'un plan d'intervention et/ou une fiche d'escalade
- Communication avec les parents
- Sanctions/Mesures disciplinaires

L'élève témoin :

- Rencontre par la TES ou la direction pour recueillir et corroborer les faits
- Activités de sensibilisation
- Formation sur le rôle des témoins (actifs, passifs).
- Communication avec les parents
- Rassurer quant à la confidentialité
- Valorisation des témoins.

L'élève victime :

- Recueillir les informations
- Sécuriser la victime et apporter du réconfort
- Suivi 2-1-1
- Mesure de protection (éviter tout contact avec l'auteur)
- Références à des services complémentaires ou externes
- Communication avec les parents
- Rassurer quant à la confidentialité

7. Les **sanctions disciplinaires applicables** spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le TES et/ou la direction • Communication avec les parents • Accompagnement lors des transitions et des sorties • Contrat d'engagement • Retrait de privilège ou d'activité • Retrait de service (SDG, autobus...) • Paiement du matériel endommagé ou brisé • Travail supplémentaire • Travail réflexif • Retrait au local TES • Suspension interne/externe • Rencontre avec le policier-éducateur • Horaire adapté • Réflexion
---------------	--

8. **Le suivi qui doit être donné** à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer la réception de la plainte • Rencontre des différents acteurs • Suivi par le TES/direction • Suivi 2-1-1 (2jours-1 semaine-1 mois) • Communication auprès des parents • La rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte. • S'assurer d'assurer la confidentialité là où c'est nécessaire
---------------	---